

Liste du matériel 2018-2019 pour la 5^e et 6^e année primaire classique

Voici la liste du matériel qu'il est vivement conseillé d'avoir dès le premier jour d'école !

Ce qu'il faut aux élèves :

- Un cartable dur et solide
- Un porte-plume de bonne qualité et des cartouches bleues
- Un effaceur
- Un bic vert, un rouge, un noir
- Deux crayons ordinaires ou un porte-mine rechargeable solide
- Un taille-crayon en bois ou en métal
- Une gomme blanche
- Une latte de 30 cm
- Une équerre géométrique ARISTO dans une pochette marquée !
- Des crayons de couleur
- Des marqueurs
- Un compas solide
- Deux tubes de colle **Pritt** (43 g)
- Une paire de ciseaux
- Un cahier de brouillon
- 1 classeur A4 à anneaux (Gros – 8 cm)
- 200 chemises transparentes en plastique à trous
- Deux fardes avec 100 pochettes fixes
- Une série de 12 intercalaires (uniquement 6^e année)
- Une ardoise (19 x 26 cm) + marqueurs Velleda
- Un rouleau essuie-tout
- Deux boîtes de mouchoirs
- Dictionnaire Langue française (Le Petit Larousse illustré)
- Un BESCHERELLE de la conjugaison (en vente à l'école au prix de 9,00 €)
- Un dictionnaire Français-Néerlandais + Néerlandais-Français - Le Robert et Van Dale
- La bible "TOB" (valable également pour le secondaire). Pour ceux qui le désirent, la bible "TOB" est vendue à l'école au prix de 19,00 €.

Education physique :

- Short bleu
 - T-shirt IMMI (en vente à l'école au prix de 9,00 €)
 - Pantoufles et chaussettes blanches
- } **Dans un sac solide et marqué**

Natation :

- Le bonnet est fourni par l'école
 - Un maillot de bain (pas de short) + essuie
- } **Dans un sac solide et marqué**

Déjeuner tartines :

- Un sac de pique-nique solide (enfants qui mangent au repas tartines)
- Une boîte à tartines solide et marquée

- Prévoir un abonnement STIB

Tous les paiements se font obligatoirement par virement bancaire via factures sur base du bon de commande.

Modification importante de notre projet d'établissement :

Dans le cadre de la lutte contre l'obésité et sur recommandation du Centre de Santé, nous vous informons que notre équipe éducative a modifié le volet santé de son projet d'établissement 2017-2020 qui précise dorénavant au point E : ***"Dans cet esprit, chaque enfant de l'école consommera de l'eau comme boisson unique. Les berlingots de jus et autres boissons sucrées ne sont pas autorisés."***

Vous comprendrez donc que depuis le 1^{er} septembre 2017, il est interdit d'apporter d'autres boissons que de l'eau ou du lait.

Nous vous remercions de nous soutenir dans notre démarche et de respecter scrupuleusement cette nouvelle disposition.

Merci.